

Ekiden des Foulées de PONTAULT 2025 **Dimanche 27 avril 2025 à Pontault-Combault (77)** **Règlement**



Article 1 **ÉPREUVE**

Elle consiste en un relais effectué par 6 athlètes sur la distance du marathon soit 42,195 kilomètres. Le premier parcourt 5 km, le deuxième 10 km, le troisième 5 km, le quatrième 10 km, le cinquième 5 km et le sixième 7,195 km. Cette épreuve bénéficie d'un label régional de la F.F.A. et est qualificative pour les Championnats Nationaux d'Ekiden de 2024.

Chaque participant ne peut faire partie que d'une seule équipe et ne peut courir qu'un seul relais.

En cas de participation d'un coureur à plusieurs relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, la ou les équipes en cause seraient immédiatement disqualifiées.

Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète correspondant à son relais avant de passer le témoin ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe.

Le début de l'épreuve sera donné à 09h45 à proximité du parking Décathlon de Pontault-Combault.

Le délai maximum pour cette épreuve est fixé à 4h15. Arrivée – passages des relais – podium : même lieu.

Article 2 **PARCOURS**

Le circuit se compose d'une boucle de 5 km qui sera à réaliser une ou deux fois selon le rang de l'athlète dans le relais.

Le dernier relayeur réalisera quant à lui une boucle de 7,195 km. Le parcours est fléché, mesuré selon la méthode I'IAAF et est fermé à la circulation. Tous les kilomètres sont indiqués.

L'Ekiden du Paac est une épreuve officielle de la Fédération Française d'Athlétisme. Elle se déroule en conformité avec la réglementation 2024 des courses et des manifestations hors stade.

Article 3 **PARTICIPATION**

Épreuve ouverte à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s, à partir de la catégorie : cadets à vétérans, né(e)s en 2008 et avant. Il est obligatoire que chaque membre des équipes soit titulaire :

- d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' j'aime courir**. Délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

- d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens la **non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**.

- d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'USGEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

- Détenteur du PPS à jour au moment de la compétition.

Toute inscription, qui ne comporterapas ces documents, ne serapas prise en considération.

Article 4 **INSCRIPTIONS**

Les engagements sont fixés à 95 euros par équipe et 90 euros par équipe licenciée FFA. La composition des équipes devra être envoyée **au plus tard le MARDI 22 avril 2025 dernier délai**. Et jusqu'au vendredi 25 avril pour les modifications. Aucune inscription ne sera acceptée le jour de la course. Toutefois les dernières modifications et changements de relais au sein des équipes pourront avoir lieu le dimanche entre 7h00 et 8h30.

Challenge Club licenciés FFA :

N°1 Équipes Hommes TC, N°2 Équipes Hommes Masters, N°3 Équipes Femmes, N°4 Équipes Mixtes (3 Fém. 3 hom.)

Challenge Loisirs ou Open ou Entreprises (même société, même association ou club sportif) :

3 eres équipes au scratch open

Article 5 **CHRONOMÉTRAGE / RÉSULTATS**

Le chronométrage est assuré par AOCHS Chrono avec le système de puce, intégré au dossard. Les dossards devront être portés devant et entièrement visibles.

Les résultats seront affichés au fur et à mesure et seront consultables sur <http://ekidendupaac.free.fr> et athle.fr
Classement général et par challenge avec chronométrage. Catégories d'âge de la F.F.A
De part de son engagement, le participant accepte la publication de ses résultats sur les sites internet de l'épreuve, de la LIFA et de la FFA.

Article 6 **SÉCURITÉ**

La sécurité, sur le parcours, est assurée par des signaleurs du comité d'organisation. La couverture médicale sera assurée par les secouristes du Centre Français de Secourisme. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Article 7 **CONTRÔLES ANTI-DOPAGE**

Les participants aux courses hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage.

Article 8 **RETRAIT DOSSARDS**

Les dossards, pour l'EKIDEN DU PAAC, sont à retirer sur présentation d'une licence sportive en cours de validité, ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé, **le dimanche 27 avril 2025 à partir de 07h00 à la tente retrait** des dossards située sur la pelouse de Décathlon à Pontault-Combault.

Article 9 **RAVITAILLEMENT**

Un poste épongeage sera placé au km 3 et un poste ravitaillement à l'arrivée.

Article 10 **CHAMPIONNATS DE SEINE ET MARNE D'EKIDEN**

Les titres de champion de Seine et Marne seront décernés dans les catégories : Hommes (toutes catégories), Femmes (toutes catégories), Masters (hommes et femmes) et équipes mixtes. Seules les équipes dont toutes les coureuses et tous les coureurs ont des licences compétition peuvent être qualifiées aux championnats nationaux d'Ekiden.

Temps qualificatifs pour les championnats de France :

- Hommes : 2h 30' - Femmes : 3h 15' – Masters Hommes : 2h 50' - Masters Femmes : 3h 25' - Mixtes : 2h 50'

Article 11 **RÉCOMPENSES**

- * Chaque arrivant se verra remettre un lot en souvenir.
- * Trophées ou coupes aux premières équipes suivant les challenges et lots obtenus auprès de nos partenaires.
- * Primes de 1200€ réparties sur les 3ères équipes hommes et femmes scratch.
- * Prime de 200€ à l'équipe Homme ou Femme qui bat le record de l'épreuve fixé à 2h17 H et 3h01 F .

Article 12 **ASSURANCES**

* L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation qui pourraient se produire à l'occasion de cette manifestation. En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

* Responsabilité civile, les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de AIAC

* Individuelle accident : Chaque coureur doit être couvert. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 13 **DROIT A L'INFORMATIQUE - IMAGE**

Conformément à la loi informatique du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Droit à l'image. Pour sa participation à l'EKIDEN du PAAC, chaque concurrent autorise expressément le comité d'organisation à utiliser ou à faire utiliser son nom, son image, sa prestation sportive dans le cadre de cette épreuve.

Article 14 **ESPRIT EKIDEN DU PAAC**

Afin de respecter "l'esprit Ekiden" : * Un athlète licencié(e) ou non licencié(e) ne peut faire partie que d'une seule équipe. En cas de participation d'un athlète à plusieurs relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, l'équipe ou les équipes en cause seraient immédiatement disqualifiées.

Le jury officiel est composé d'un juge arbitre désigné par la F.F.A. assisté de juges adjoints (starter et chronométreur) et de ceux désignés par le PAAC Athlétisme.

* Une équipe "Club licenciés compétition" doit se composer des 6 éléments d'un même club FFA.

* Pour participer au classement "MIXTE", l'équipe doit se composer obligatoirement de 2 féminines au

minimum. La participation à l'EKIDEN implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement.

Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète (du relais choisi) avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe.